



# PRÉFET DE LA HAUTE-MARNE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

La Préfète

Chaumont, le 08 AVR. 2026

Mesdames et Messieurs les Maires,

Permettre à chacun d'accéder à un logement décent, confortable et économe en énergie constitue une priorité forte de l'action gouvernementale. Dans cette perspective, les aides de l'État pilotées par l'Agence nationale de l'habitat demeurent pleinement mobilisées en 2026 afin de soutenir et amplifier la dynamique de rénovation énergétique au plus près des territoires.

Depuis 2020, plus de 2 500 ménages haut-marnais ont déjà bénéficié d'un accompagnement personnalisé par des opérateurs spécialisés et ont pu obtenir des financements publics pour leurs travaux. Les conditions d'intervention en 2026 restent encore attractives, tant pour améliorer la performance énergétique des logements que pour alléger durablement les dépenses liées à l'énergie.

Pour autant, ces aides restent insuffisamment connues d'une partie de la population. Or, à l'échelle départementale, plus de 50 000 logements sont potentiellement éligibles : le levier d'action est donc majeur pour accélérer la transition énergétique du parc résidentiel.

Je souhaite, à ce titre, pouvoir compter sur votre relais afin d'informer largement vos administrés. Vous trouverez en pièce jointe la fiche contact mise à jour en 2026, destinée à orienter les ménages dans leurs démarches de rénovation énergétique. Je vous invite à la diffuser par les canaux de communication que vous jugerez les plus adaptés (distribution en boîtes aux lettres, supports municipaux, site internet, etc.).

Ce document est également accessible sur le site internet de la préfecture et téléchargeable via le QR code figurant en bas de ce courrier.

Ensemble, donnons une nouvelle impulsion à la rénovation énergétique sur notre territoire. Les services de la direction départementale des territoires restent à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les Maires, l'expression de ma considération très distinguée.

Pour plus d'informations  
sur les aides de l'État :



Régime PAM

# Vous souhaitez faire des travaux de rénovation énergétique ?

L'État par l'Agence Nationale de l'Habitat  
peut vous accompagner  
jusqu'à 32 000 €



**Je vérifie mon éligibilité :**

- Je suis propriétaire**  
de mon logement
- Je respecte les conditions de**  
**ressources** précisées dans le  
tableau ci-contre

(revenu fiscal de référence  
figurant au sein de mon dernier  
avis d'imposition)

Ressources 2026		
Nombre de personnes dans le ménage	Cas n°1 inférieur ou égal à	Cas n°2 inférieur ou égal à
1	<input type="checkbox"/> 17 363 €	<input type="checkbox"/> 22 259 €
2	<input type="checkbox"/> 25 393 €	<input type="checkbox"/> 32 553 €
3	<input type="checkbox"/> 30 540 €	<input type="checkbox"/> 39 148 €
4	<input type="checkbox"/> 35 676 €	<input type="checkbox"/> 45 735 €
5	<input type="checkbox"/> 40 835 €	<input type="checkbox"/> 52 348 €
par personne supplémentaire	<input type="checkbox"/> 5 151 €	<input type="checkbox"/> 6 598 €

*Les aides sont calculées en fonction du niveau de ressources.*

## Fiche contact

Nom/prénom : .....

Adresse complète du projet : .....

 ...../...../...../...../..... Courriel.....@.....

Travaux envisagés : .....

**Quand souhaitez-vous être contacté ?**

Jour de la semaine (du lundi au vendredi) : .....

Tranche horaire (matin/après-midi): .....

J'accepte que cette fiche soit transmise à l'adresse indiquée ci-dessous en vue d'être contacté par un opérateur agréé afin de réaliser un diagnostic gratuit et global de mon logement. Cette visite ne m'engage pas à réaliser des travaux dans mon logement. Par ailleurs, l'Anah n'autorise aucune entreprise à se prévaloir de cette communication pour démarcher et proposer des travaux de rénovation énergétique.

**Date et signature du ménage**